

Le 24 avril 2023

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien, dûment convoquée et tenue le lundi 24 avril 2023 à compter de 18 h 30 à la salle communautaire de L'Ancienne-Lorette, 1302, rue des Loisirs Est à L'Ancienne-Lorette ainsi qu'en virtuel.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PRÉSENCES À LA CAISSE

Conseil d'administration

Madame Amélie Beauchesne, présidente
Madame Joanie Poudrier, secrétaire
Madame Carolyne Bourassa, administratrice
Madame Sara Doucet, administratrice
Monsieur Gervais Gagné, administrateur
Monsieur Sylvain Gaumont, administrateur
Monsieur Maxime Monfette, administrateur
Monsieur Luc Tardif, administrateur

Personnel cadre

Monsieur Martin Châteauneuf, directeur général
Monsieur Martin Leroux, directeur Soutien à la gestion
Madame Catherine Héon, conseillère en communication et vie associative
Madame Jane Blackburn, adjointe à la direction générale et secrétaire adjointe du conseil d'administration

Animatrice

Madame Karina Lehoux

1.1. Mot de bienvenue

L'animatrice souhaite la bienvenue à tous à l'Assemblée générale annuelle qui se tient cette année en mode hybride.

Madame Amélie Beauchesne agit comme présidente d'assemblée et présidente d'élections. Elle est assistée dans l'animation par Monsieur Martin Châteauneuf, directeur général, la secrétaire du conseil d'administration, Madame Joanie Poudrier qui elle, sera assistée dans ses fonctions par Madame Jane Blackburn, adjointe à la direction générale et finalement Monsieur Luc Tardif qui fera la reddition de compte du comité Coopération.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Une capsule vidéo du président du Mouvement, Monsieur Guy Cormier est présentée.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Les règles de fonctionnement sont rappelées par l'animatrice pour les interactions, le vote et les questions puisque la rencontre se déroule en mode hybride.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée, deux scrutateurs doivent être nommés. Madame Beauchesne propose donc Madame Jane Blackburn, adjointe à la direction générale ainsi que Madame Catherine Héon, conseillère en communication et vie associative puisqu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé.

Madame (retiré) propose d'adopter la recommandation et est appuyée par Monsieur (retiré).

La proposition de nommer Madame Blackburn et Madame Héon comme scrutatrices est adoptée.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Madame Joanie Poudrier, secrétaire du conseil d'administration, présente l'ordre du jour de l'Assemblée :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du lundi 25 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(vote en différé)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Monsieur (retiré) propose d'adopter l'ordre du jour et est appuyé par Monsieur (retiré).

L'ordre du jour est adopté.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du lundi 25 avril 2022

Tel qu'il a été mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 25 avril 2022 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse. Puisqu'il était possible d'en prendre connaissance à l'avance, il n'y aura pas de lecture ni de résumé.

Madame (retiré) propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de 2022 et est appuyée par Madame (retiré).

La proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 est adoptée.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont présentés.

La présidente en profite pour remercier Madame Gabrielle Audet qui a quitté en cours d'année.

Puisque la Ville de L'Ancienne-Lorette célèbre son 350^e anniversaire cette année et que la Caisse est le présentateur officiel, une capsule vidéo a été produite sur l'histoire de la Caisse.

Madame Amélie Beauchesne transmet les faits saillants de la dernière année.

- Le rôle de leader socioéconomique de Desjardins et de la Caisse.
- Le Fonds du Grand Mouvement qui appuie des projets structurants et qui contribue à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions
- Le Fonds d'aide au développement du milieu qui soutient les initiatives dans notre milieu.
- Des solutions numériques innovantes afin de moderniser les systèmes et rehausser la sécurité.
- Plusieurs initiatives au bénéfice des jeunes à l'échelle locale et Mouvement.
- Des efforts soutenus à l'égard du développement durable. Desjardins continue d'intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La présidente félicite toute l'équipe de la Caisse sous le leadership de Monsieur Martin Châteauneuf, elle remercie également les membres du conseil d'administration pour la gouvernance de la Caisse et finalement les membres pour leur confiance.

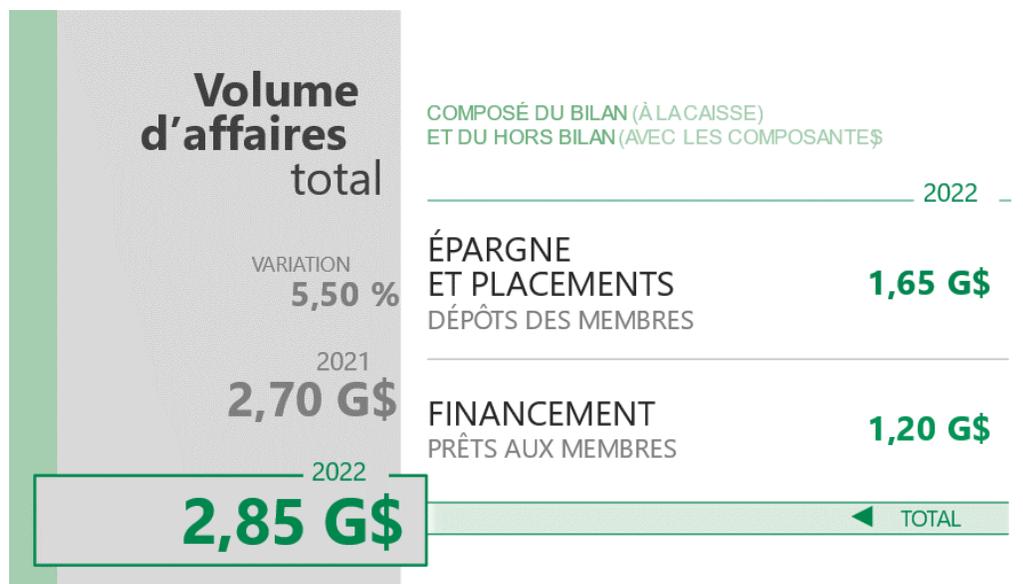
3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La secrétaire qui est aussi la présidente du comité d'audit et déontologie, Madame Joanie Poudrier, confirme que la Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien en 2022 n'a eu aucune situation de conflit d'intérêts, n'a eu aucune dérogation au niveau des dépôts et des prêts accordés aux personnes intéressées et finalement, aucun contrat de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse n'a été conclu avec des personnes visées par le code.

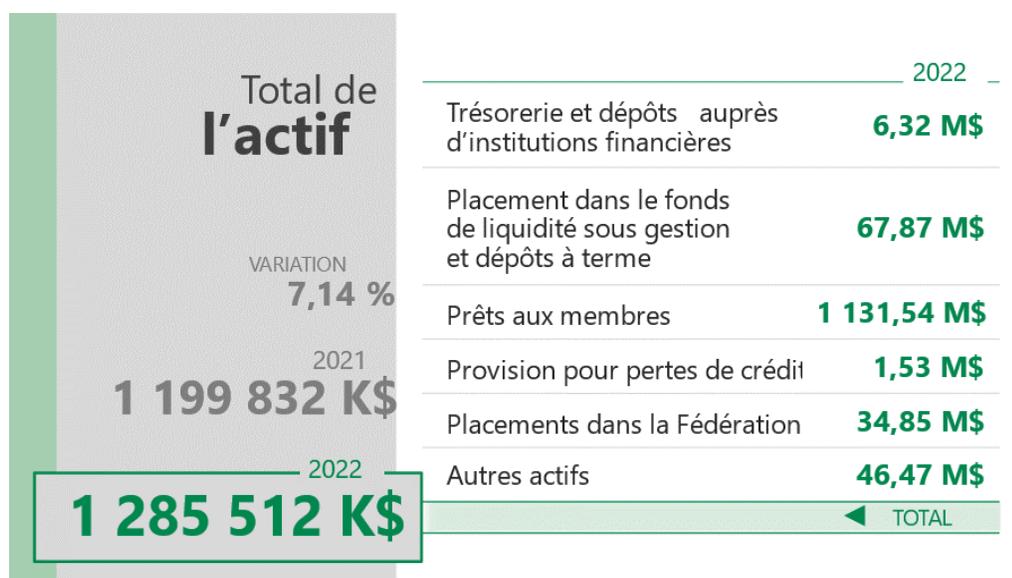
3.3. Rapport financier

Une capsule portant sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins est présentée.

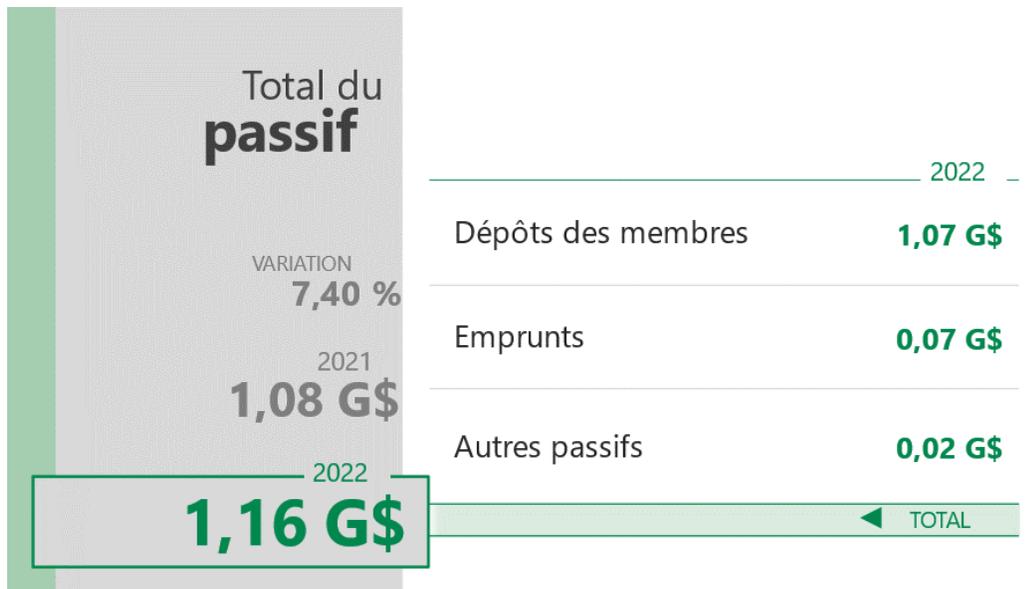
Monsieur Martin Châteauneuf, directeur général, présente les résultats de l'année 2022 pour la Caisse.



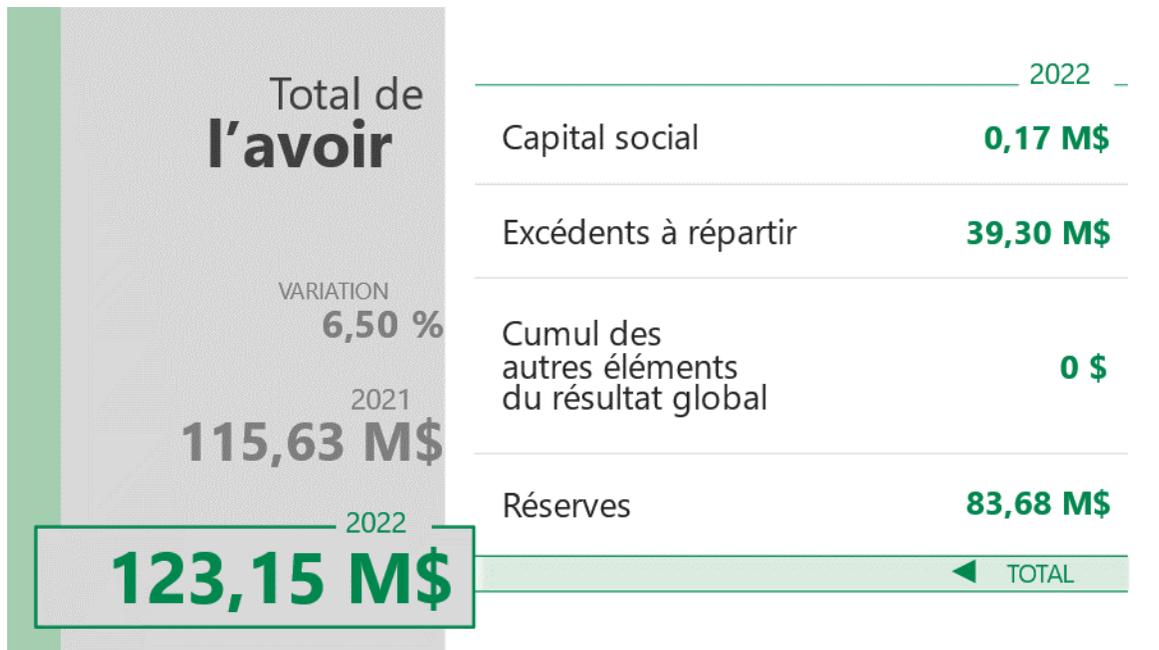
Pour ce qui est du volume d'affaires, celui-ci représente le total de l'épargne ainsi que du crédit de nos membres, tant particuliers qu'entreprises et autant bilan que hors bilan. Nous avons maintenant 1,65 G\$ d'épargne sous gestion. Ce montant inclut principalement les épargnes à terme, les Fonds Desjardins, les comptes de Valeurs mobilières Desjardins et la Gestion Privée. Le financement se chiffre à 1,20 G\$ pour un volume d'affaires total de 2,85 G\$ qui représente une croissance de 5,5%.



L'actif est principalement constitué des prêts qui sont dans le bilan de la Caisse avec 1,13 G\$. Le reste est principalement relié à des réserves ainsi que les placements dans la Fédération ou en d'autres mots, la quote part de la Caisse dans les filiales de Desjardins comme les compagnies d'assurances. Une importante croissance de 7,14% pour atteindre 1,285 K\$.

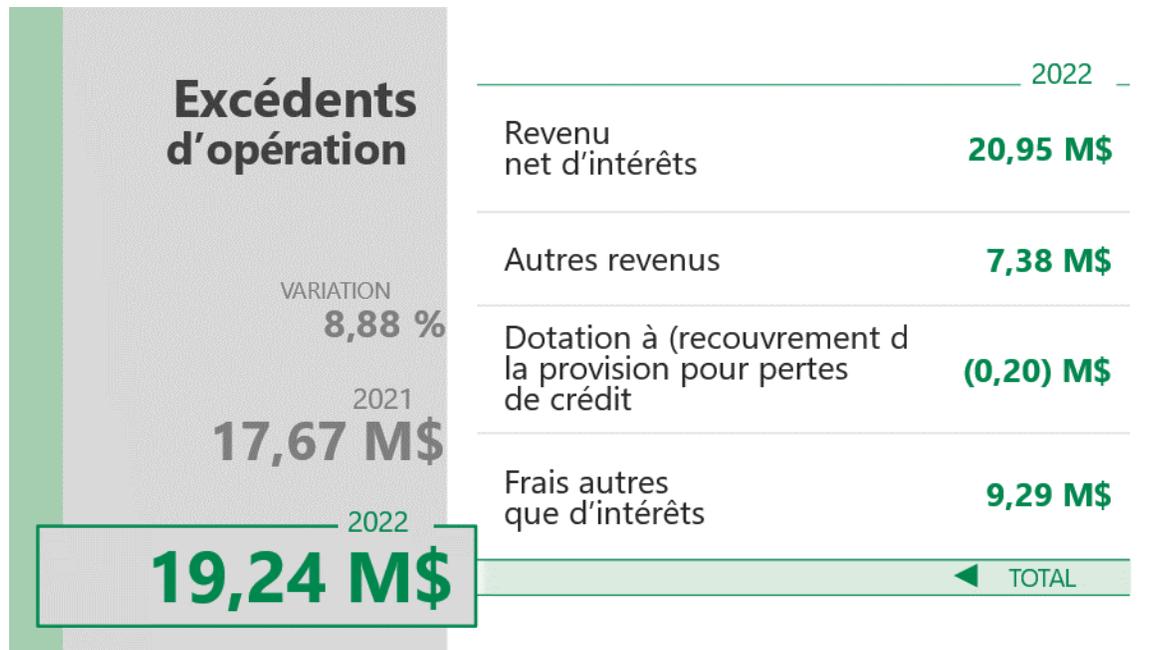


Pour ce qui est du passif, il est entièrement composé des dépôts des membres ainsi que d'un emprunt de 70 M\$. Ces montants, additionnés à nos réserves nous permettent de faire des prêts donc par exemple de permettre à des membres d'acquérir une propriété ou de démarrer une entreprise.



Finalement, pour la dernière partie du bilan qui est l'avoir, nous avons connu une croissance de 7,5 M\$ ou 6,50% au cours de l'année.

Il y a une particularité cette année au niveau des excédents à répartir : ceux-ci sont beaucoup plus élevés qu'à l'habitude car plusieurs parts détenues par la caisse dans la Fédération ont été rachetées. Ce processus aura pour effet de gonfler les réserves et d'augmenter la capitalisation, ce qui est très important dans les cas de ralentissement économique.



Les revenus nets d'intérêts représentent 20,95 M\$. Ce montant correspond aux intérêts reçus sur les prêts moins ceux que nous payons sur les différents dépôts.

Ensuite, nous avons les autres revenus qui représentent tous les revenus générés par l'utilisation des services. On parle ici des Fonds Desjardins détenus par nos membres, des cartes de crédit, des produits d'assurances, autant assurances de personnes que de dommages, des valeurs mobilières, de la gestion privée, des transactions courantes, etc. Ces derniers se chiffrent à 7,38 M\$.

Ensuite vient la provision pour pertes de crédit. Lors de la pandémie, des provisions importantes avaient été prises en prévision de défauts de paiement mais ceux-ci ne se sont pas produits alors l'année dernière, nous avons renversé des provisions.

La dernière ligne représente les principales dépenses d'opération de la caisse afin d'être en mesure de vous servir, soient les salaires et avantages sociaux des employés, frais reliés à la gouvernance, les dons et commandites, notre part dans le Centre Desjardins entreprise ainsi que les frais de locaux.

Ceux-ci représentent 9,29 M\$ ce qui laisse des excédents d'opération de 19,24 M\$, une croissance de 8,88%.

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres		2022
VARIATION (20,58) %		
2021 11,07 M\$		
2022 8,79 M\$		
Excédents d'opération		19,24 M\$
Revenus (pertes) lié(e)s aux placements dans la Fédération		2,72 M\$
Revenus (pertes) lié(e)s à la juste valeur des instruments financiers dérivés		1,32 M\$
Cotisation aux composantes Mouvement et frais afférents		(10,56) M\$
Frais relatifs à l'aide au développement du milieu		(0,28) M\$
Excédents avant impôts et ristournes aux membres		12,44 M\$
Impôts sur les excédents		1,89 M\$
Excédents avant ristournes aux membres		10,55 M\$
Ristournes aux membres		2,38 M\$
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres		(0,63) M\$
	◀ TOTAL	

Nous repartons de nos excédents d'opération de 19,24 M\$.

Nous ajoutons nos revenus de 2,72 M\$ reliés aux parts que nous détenons dans la Fédération. Nous ajoutons les revenus de 1,32 M\$ reliés aux instruments financiers communément appelés les « swap ». Ces derniers permettent d'équilibrer les échéances de notre portefeuille de prêts versus les dépôts. Ensuite vient la cotisation Mouvement, elle a considérablement augmenté cette année en lien avec des investissements massifs en sécurité et en technologie pour atteindre 10,56 M\$.

Ensuite, il y a le montant distribué via le FADM arrondi à 280 K\$. Il y a également le paiement de nos impôts et finalement, le montant provisionné cette année pour la ristourne qui est de 2,38 M\$ et qui génère un retour d'impôt de 630 K\$.

Pour en arriver à un excédent net de l'exercice après ristourne aux membres de 8,79 M\$ qui représente une baisse de 20,58%. Cette baisse s'explique par les deux éléments suivants : la baisse de 2,3 M\$ liée aux placements dans la Fédération et par la hausse de près de 3 M\$ de la cotisation Mouvement pour les investissements en sécurité et en technologie.

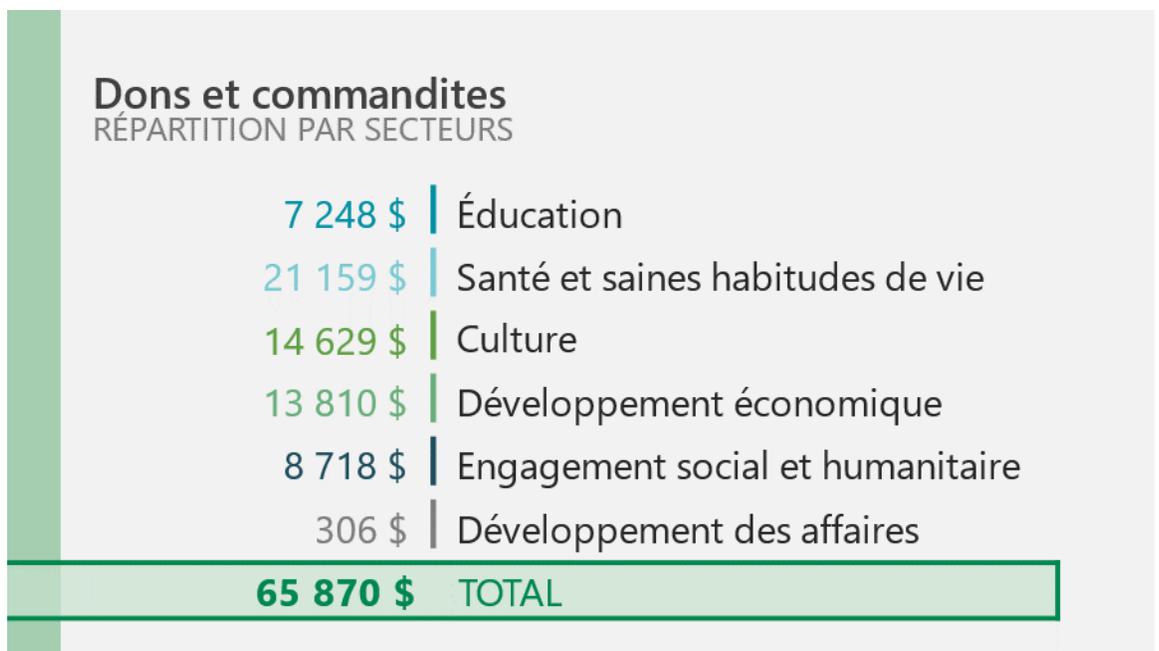
3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Une capsule vidéo des engagements de la Caisse dans son milieu est présentée.

Monsieur Luc Tardif, administrateur et président du comité Coopération présente la reddition de compte de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu ainsi que les autres engagements de la Caisse dans son milieu.



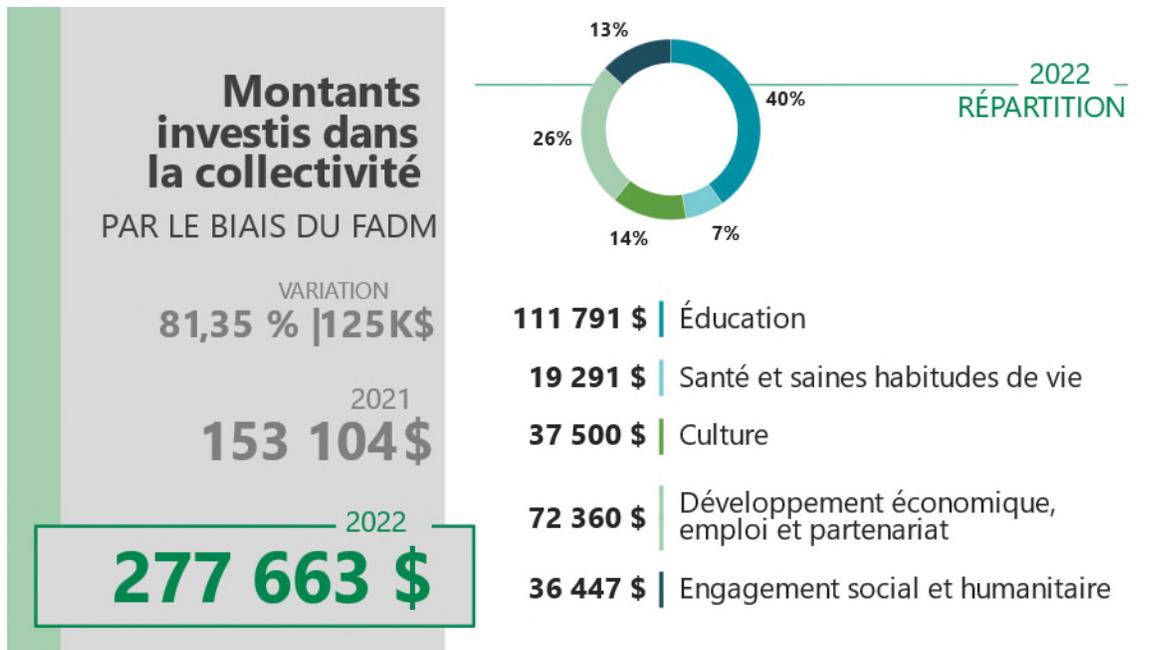
La Caisse a remis en 2022 un montant de 278 K\$ via le FADM et 66 K\$ via les dons et commandites pour un total de 343 532 \$ pour soutenir des initiatives porteuses sur notre territoire.



La répartition est la suivante:

- 7 248 \$ en Éducation;
- 21 159 \$ en Santé et saines habitudes de vie;
- 14 629 \$ en Culture;
- 13 810 \$ en Développement économique;
- 8 718 \$ en Engagement social et humanitaire;
- 306 \$ en Développement des affaires.

Pour un total de 65 870 \$.



La répartition des sommes investies via le Fonds d'aide au développement du milieu est la suivante:

- 111 791 \$ en Éducation;
- 19 291 \$ en Santé et saines habitudes de vie;
- 37 500 \$ en Culture;
- 72 360 \$ en Développement économique, emploi et partenariat;
- 36 447 \$ en Engagement social et humanitaire;

Pour un grand total de 277 663 \$.

Priorités d'investissement	
• Éducation	Aménagement de cours d'écoles
• Santé et saines habitudes de vie	Associations sportives
• Culture	Troupe de théâtre, chorales
• Développement économique	Présentateur du 350 ^e Ancienne Lorette
• Œuvres humanitaires et engagement social	Partenariat Popote et multi services

En 2021, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté. Nous souhaitons ainsi nous donner une vision de notre engagement dans le milieu et de l'implication de la Caisse et des membres du conseil d'administration dans la communauté.

Les priorités d'investissement sont spécifiques à notre Caisse et représentent des enjeux sociaux et économiques spécifiques à notre communauté.

La Caisse s'est également dotée en 2021 d'une politique d'investissement qui a été rendue publique sur le site internet de la Caisse. Cette politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du Fonds d'aide au développement du milieu. Elle présente nos priorités d'investissement pour aider les promoteurs et demandeurs à connaître le type de projets attendus par la Caisse ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets.

Fonds d'aide au développement du milieu		
Fonds disponibles au 31 décembre 2021(réserve)		1 195 k\$
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA		277 k\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	278 k\$	
Récupération d'impôt	(73) k\$	(205) k\$
Solde au 31 décembre 2022		1 267 k\$

Pour ce qui est du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022, ce solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2022, auxquels a été ajouté un montant de 277 000 \$ voté par vous les membres, lors de l'Assemblée générale de l'année dernière.

Un montant de 278 000 \$ a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui nous a permis une récupération d'impôt de 73 000 \$. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 1 267 000 \$.

Monsieur Châteauneuf présente d'autres éléments en lien avec la Coopération.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première question est adressée par Monsieur (retiré) afin de savoir s'il y aura un comparatif des ristournes.

- Monsieur Châteauneuf indique que cette question sera répondue un peu plus tard dans la rencontre.

Une deuxième question est adressée par Monsieur (retiré) au sujet des parts permanentes.

- Monsieur Châteauneuf répond à Monsieur (retiré) que les parts permanentes ont été rachetées et en ce qui a trait aux parts de capitale, le rendement est fixé une fois par année par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Une capsule sur les ristournes est présentée.

La présidente précise que le scénario qui est recommandé est celui qui représente le montant maximum que nous pouvons redistribuer et que c'est le scénario le plus avantageux pour l'ensemble des membres et la communauté et qu'il est totalement conforme aux encadrements applicables.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membrés	8 794 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	205 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	9 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	39 301 k\$
	Affectation au FADM	(140) k\$
	Affectation à la RRE	(10 511) k\$
	Affectation à la réserve générale	(28 650) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

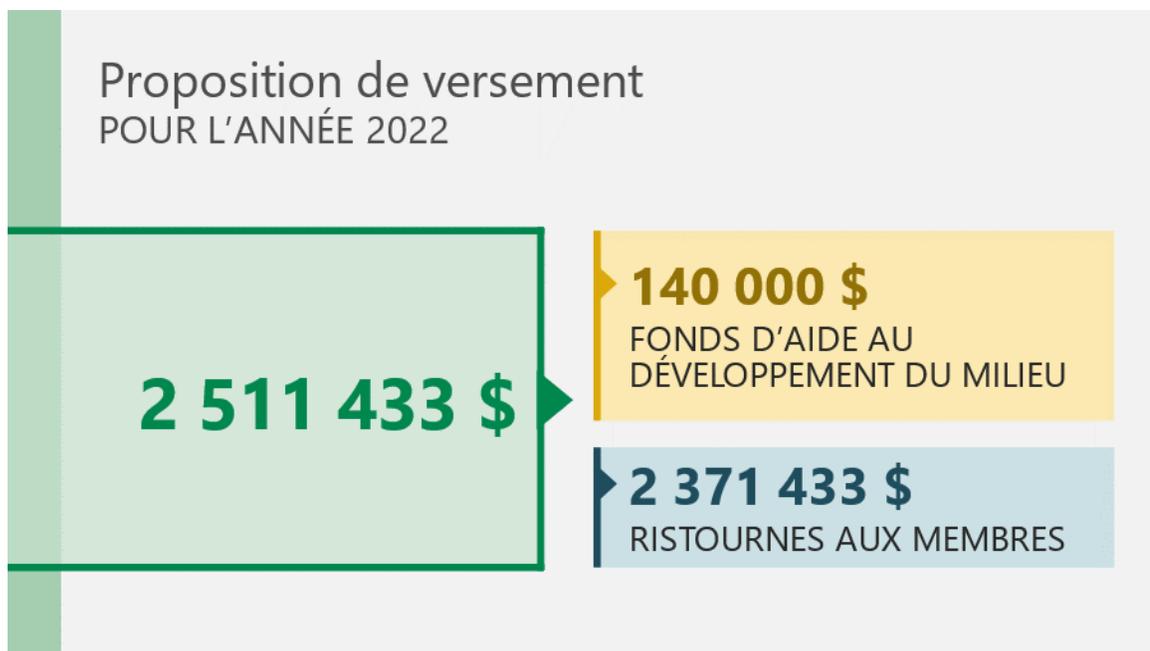
¹ Inclut 2 383 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Monsieur Martin Châteauneuf rappelle que les excédents à répartir se chiffrent à 8 794 K\$ et donne les explications du partage des excédents annuels.



Voici la répartition proposée entre la ristourne individuelle et collective.

Le montant de 2 511 433 \$ représente le maximum que la Caisse peut retourner selon les encadrements. Ce montant représente une hausse de 4,9% versus l'année dernière.

La proposition est de verser 140 000 \$ au FADM ce qui est moins que les dépenses anticipées et ainsi diminuera légèrement le solde de la réserve.

Le reste du montant de 2 371 433 \$ en ristournes individuelles se décline comme suit :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			310 k\$
Épargne et placements		0,65	329 k\$
Fonds			126 k\$
Prêts et marges de crédit			708 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		271 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT³	0,58 \$1 000 \$ d'achats nets		167 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		431 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		31 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			2 373 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à \$0 pour les membres remplissant les critères d'admissibilité d'admission.

Monsieur (retiré) propose l'adoption de la répartition des excédents annuels.

Madame (retiré) appuie cette proposition.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Le rôle de présidente d'élection est de présider l'élection donc d'animer le déroulement de la période d'élection et de préciser le mode de votation. Madame Amélie Beauchesne sera présidente d'élection.

Pour le rôle de Secrétaire d'élection, puisque la secrétaire du conseil d'administration est une personne candidate, la secrétaire adjointe, Madame Jane Blackburn, agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Les membres s'attendent à ce que le conseil d'administration de leur Caisse soit formé de personnes qui leur ressemblent. Des personnes qui, collectivement, possèdent les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

C'est pour cette raison que le conseil d'administration se donne des cibles de compétences et de représentativité, appelé le profil collectif enrichi. Annuellement, le conseil d'administration met à jour son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés. En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait compléter la composition du conseil.

Madame Amélie Beauchesne présente le profil qui était recherché.

Profil collectif enrichi Critères recherchés en 2023		
COMPÉTENCES <ul style="list-style-type: none">▪ Comptabilité▪ Gestion financière▪ Droit et déontologie	REPRÉSENTATIVITÉ GENRES <ul style="list-style-type: none">▪ Femmes : 3 ou▪ Femmes : 2▪ Homme: 1 GROUPE D'ÂGE <ul style="list-style-type: none">▪ 18-60 ans : 3	AUTRES CRITÈRES <ul style="list-style-type: none">▪ Communication▪ Développement durable▪ Technologies de l'information

Les compétences recherchées étaient les suivantes :

- Comptabilité;
- Gestion financière;
- Droit et déontologie.

La représentativité souhaitée était de 3 femmes ou 2 femmes et 1 homme.

Le groupe d'âge souhaité était entre 18 et 60 ans pour les 3 postes.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Appel de candidatures
A été diffusé pour une durée minimale de 20 jours à partir du 16 janvier 2023

POSTES UNIVERSELS

3 postes en élection

2 candidatures reçues

Afin de respecter le règlement de la Caisse, l'appel de candidatures a débuté le 16 janvier 2023 et s'est terminé le 6 février 2023. Trois postes étaient en élection et nous avons reçu deux candidatures admissibles à l'intérieur de ces délais.

Candidatures reçues AUX POSTES UNIVERSELS

Rendez-vous sur le site Internet de la Caisse pour consulter le document de présentation des personnes candidates



MADAME
POUDRIER, Joanie



MONSIEUR
TARDIF, Luc

Les candidatures reçues durant cette période sont :

- Madame Joanie Poudrier;
- Monsieur Luc Tardif;

Un document de présentation de ces 2 personnes a déjà été déposé sur le site internet de la Caisse.

5.2.4. Élection par acclamation

Trois (3) postes sont à pourvoir au conseil d'administration et le nombre de candidatures reçu est inférieur au nombre de postes à combler.

Madame Amélie Beauchesne déclare donc réélus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

- Madame Joanie Poudrier;
- Monsieur Luc Tardif.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

L'animatrice rappelle que la période de vote sera ouverte dès la fin de la présente rencontre pour les prochains 4 jours et explique le processus pour voter. Elle fait part également d'une nouveauté pour le vote soit une borne de votation pour les membres qui ne possèdent pas Accès D. Ces membres n'ont qu'à se présenter en caisse pour exercer leur droit de vote.

6. FIN DE LA RENCONTRE

La présidente remercie les membres de leur participation à l'Assemblée, les administrateurs, le personnel de la Caisse ainsi que l'animatrice.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici le résultat obtenu à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels :

92,18% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'Assemblée générale annuelle est officiellement levée le 30 avril 2023 à 23 h 59.

La secrétaire

La présidente

Madame Joanie Poudrier

Madame Amélie Beauchesne